

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0016190

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03090

Société :

R.A.M. 175597

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SAMORAH AHMED

Date de naissance : 01.01.1952

Adresse : 649 HAY ESSALAM ELJADIDA

Tél. : 0625290926 Total des frais engagés : 4250 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05/09/2023

Nom et prénom du malade : HOUSSAINI NAJAT

Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Amiographe + retinopathie de la rétine

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 16/09/2023

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.12.2013	...		850.00	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
COMPTOIR VISION Opticien 44, BD des FAR rés. Yasmine C El Jadida 05200 01 63 95 TIP 11	13/09/23					4000Dhs

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	25533412 00000000 00000000 35533411	21433552 00000000 00000000 11433553	H D B G	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# COMPTOIR VISION

OPTICIEN

Facture :

El Jadida le : 13/09/22

M. HOUSSAIRI  
Najat

0002031

Ordonnance : Dr Kasimi

Vision de loin

	SPH	CYL	AXE	ADD
OD:	+2.00	-1.25	70	+2.75
OG:	+1.75	-1.25	80	+2.75

Vision de Près

	SPH	CYL	AXE
OD:			
OG:			

## Fournitures

Monture:	optiger	600.00
Verres:	2 lens organique	36.00
	flans Antireflet	
Total		636.00

Arrêté la présente facture à la somme de :

quatre mille dinars

COMPTOIR VISION  
Opticien -  
El Jadida - 0520 01 63 95  
Rue des FAR res. Yasmine C

Além de sermos de origem anglo-saxônica, é de fato a cultura anglo-saxônica que é a que mais influenciou a cultura americana.

CONFIDENTIAL

2020-09-04

AGL162: 310390

### Fontamilies

300

— **NOISIV SHOT** —

**Docteur Anass KASSIMI**  
**Ophtalmologue**

- Chirurgie de la Cataracte
- Chirurgie Réfractive  
( Myopie , Hypermetropie , Astigmatisme )
- Kératocône

Ex-Médecin à l'hôpital 20 Août Casablanca



الدكتور أنس قاسمي  
إختصاصي في طب و جراحة العيون  
• جراحة المياه البيضاء  
• تصحيح النظر بالليزر  
• القرنية المخروطية

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

الجديدة فـ 05 septembre 2023  
El jadida , le.....

**Mme HOUBAIRI Najat**

Monture + verres correcteurs progressifs  
Organiques Antireflets

VL : OD = + 2.00 (- 1.25 à 70°)

OG = + 1.75 (- 1.25 à 80°)

VP : ODG = Addition : + 2.75

COMPTOIR VISION  
- Opticien -  
44, BD des FAR rés. Yammine C  
El Jadida - 5520 • 01 63 95

Dr. KASSIMI Anass  
Ophtalmologue 1<sup>er</sup> étage  
Av. Ennakhil Imm. Reda  
Appart 9 - El Jadida  
Tél : 05 23 33 66 33

شارع النخيل، إقامة رضا ( أمام إتصالات المغرب ) الطابق الأول، الجديدة  
Avenue Ennakhil, Imm. Reda ( En face Maroc Telecom ), 1<sup>er</sup> étage, El jadida  
Tél : 05 23 33 66 33 / 06 81 04 01 90 / E-mail : dr.kassimi.anass@gmail.com